



SECTEUR POLITIQUE SCOLAIRE ET LAÏCITÉ

Axe 1 : Défendre et promouvoir l'EAP

Principe constitutionnel intégré dans le Code de l'Éducation : « *L'enseignement public, gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État* ».

Depuis des années mais aujourd'hui bien davantage, l'EAP est confronté à une offensive du privé avec la complicité de sa tutelle ministérielle.

L'État finance massivement l'enseignement agricole privé. Il faut que cela cesse !

Le rapport parlementaire sur le financement public de l'enseignement privé sous contrat, corédigé par les députés Paul Vannier et Christopher Weissberg, a révélé qu'au fil des décennies, la loi Debré de 1959 a progressivement favorisé l'enseignement privé, au point de déséquilibrer le principe initial de parité de financement entre public et privé et plaide pour une refonte complète du modèle actuel, jugé obsolète, injuste et hors de contrôle. Depuis, des enquêtes journalistiques ont illustré la gabegie financière, parfois au-delà des obligations légales, liée au financement public des établissements scolaires privés sous contrat. La loi Astier permet aux collectivités publiques de financer, sans limite, les dépenses d'investissements des établissements privés sous contrat.

Lors des Congrès de Metz (2022) puis de Rennes (2025), notre fédération a avancé dans ses mandats relatifs à l'école privée. Désormais, elle revendique la fin du financement public de l'enseignement privé sous contrat, qui organise volontairement le séparatisme social, dans la perspective de sa nationalisation (Metz). Elle s'est dotée d'un mandat d'étude concernant les conditions de la mise en œuvre de cette nationalisation, afin d'aboutir à un grand service public laïque unifié (Rennes). Le SNETAP-FSU y retrouve pleinement ses mandats adoptés depuis des années.

L'État détermine un coût moyen national de rémunération des personnels autres qu'enseignant·es, y compris les agent·es techniques des établissements d'enseignement (ATTEE), agent·es des conseils régionaux, par élève, pour chaque régime scolaire, sur la base des dépenses de l'enseignement public (en 2025, 20 établissements publics soi-disant représentatifs). Ce coût moyen est multiplié par le nombre d'élèves scolarisés dans l'établissement privé sous contrat. La contribution

est versée sous forme de forfait par élève, et non en fonction des rémunérations réelles des salarié·es de l'établissement privé.

Ainsi, pour l'année civile 2026, la subvention pour chaque jeune interne dans le privé temps plein (CNEAP, UNREP) augmente de près de 20% par rapport à celle de l'année 2025 (de 3832 euros à 4574 euros)

Le Congrès mandate le secteur PSL pour :

- Obtenir la révision de l'assiette du forfait (externat, demi-pension et internat) ;
- Exiger la transparence des crédits alloués et de leur usage qui devrait être une règle absolue conjuguant au recours à une comptabilité analytique ;
- Mieux évaluer et contrôler l'utilisation des fonds publics, notamment du forfait externat, pour éviter les dérives et les emplois non conformes à l'objectif éducatif.
- Rendre publics les montants alloués à chaque établissement et l'affectation réelle des subventions ;
- Créer un Observatoire sur le financement de l'école privée au sein du CDDEAP afin de rendre transparent son financement et élaborer collectivement une façon d'en sortir : exiger la transparence de la part des collectivités locales et de l'État sur les financements publics à destination des établissements privés sous contrat, ainsi que sur les dotations en emploi de ces établissements et sur les contrôles qui doivent être faits ; partager les informations sur le financement du privé ; communiquer régulièrement et collectivement sur ces financements.

Face à l'absence quasi totale de contrôles financiers et pédagogiques il est urgent d'imposer un audit annuel obligatoire de chaque établissement relevant de l'enseignement privé. Cet audit devra être publié.

De trop nombreuses collectivités territoriales généreuses avec l'EA privé !

Du côté des collectivités territoriales, le financement ne tient aucun compte du financement par l'Etat des forfaits d'externat, de demi-pension et d'internat, et cela sans la moindre transparence, comme en région Occitanie, où malgré les sollicitations répétées, aucune donnée financière n'a été transmise. Pire encore : le Conseil Régional apporte un soutien appuyé au réseau privé des écoles ETRE. L'année dernière la région Occitanie lui a accordé une subvention de 500 000 € soit l'équivalent des coupes budgétaires infligées au financement de la formation professionnelle agricole. Un scandale !

L'école publique laïque doit redevenir la priorité des politiques publiques à tous les échelons. Le SNETAP-FSU exige la nationalisation de l'enseignement privé sans indemnité ni rachat ! L'argent public doit exclusivement aller à l'école publique !

Des officines au service de l'EA privé !

Non content d'être subventionné par l'État et les collectivités territoriales, avec la complicité d'organisations professionnelles, l'EA privé bénéficie également de fonds versés par des officines, des associations reconnues, en plus, d'utilité publique ! C'est le cas de la Fondation pour l'École et la Fondation Saint-Matthieu pour l'école catholique, la Fondation Saint Matthieu pour l'Enseignement Agricole, placée sous l'égide de la Fondation Saint Matthieu pour l'école catholique, dont l'unique objet est le financement de l'École privée, hors contrat ou sous contrat, qui bénéficient d'une reconnaissance d'utilité publique. L'État permet la défiscalisation des dons à une fondation "d'utilité publique". Ce sont de facto des financements publics de l'enseignement privé, en contradiction totale avec la laïcité.

La Fondation pour l'École abrite les réseaux Espérance banlieues et Excellence Ruralités.

Ces écoles privées hors contrat sont abreuvées d'argent public. D'une part, Excellence Ruralités et *Espérance banlieues* profitent des avantages fiscaux de la Fondation pour l'école. De plus, bien que l'État ne puisse théoriquement pas financer le hors-contrat, ces écoles bénéficient de subventions de l'Etat ou de collectivités ou de fonds publics pour l'emploi de jeunes en service civique.

Le Congrès national mandate l'exécutif du SNETAP-FSU pour :

- Exiger que dans l'immédiat, la reconnaissance d'utilité publique soit retirée à ces deux fondations.
- Exiger à plus long terme, la fin du financement public des établissements privés, *hors contrat ou sous contrat*, ainsi que la nationalisation des établissements sous contrat d'association.
- Appeler, dans ce cadre de lutte contre l'EA privé et ses méthodes douteuses, à poursuivre la mobilisation contre les publicités d'établissements privées, publicités mensongères qui contreviennent à la réglementation. Il appelle à une action commune avec la FCPE et le Collectif pour l'école publique, dont est membre la FSU.

L'EA public victime de sa tutelle, le ministère de l'Agriculture !

La Constitution garantit l'obligation d'un enseignement public, gratuit et laïc. Elle impose à l'État d'en assurer l'organisation à tous les degrés, comme condition essentielle de l'égalité républicaine et de l'émancipation de toutes et tous.

Ce principe fondamental doit être réaffirmé avec force dans un contexte où l'Enseignement agricole public est la cible d'attaques répétées qui visent à réduire sa présence sur les territoires et à affaiblir sa capacité à proposer une offre de formation publique, accessible à l'ensemble des élèves, étudiant·es et apprenti·es.

Ces attaques émanent à la fois du ministère de tutelle lui-même, d'institutions confessionnelles et d'organisations professionnelles, qui concourent à une remise en cause progressive du service public de formation agricole dans toutes les régions comme par exemple en Nouvelle-Aquitaine où la dernière carte des formations, attribue neuf ouvertures au secteur privé contre seulement trois au public, où toutes les suppressions de postes à la rentrée 2026 n'affectent que l'enseignement public. En Auvergne-Rhône-Alpes, on ne compte aucune ouverture dans le public, conséquence de l'autocensure des directions, contre 15 dans le privé. De même, le développement du Bachelor Agro, créé par la loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture (LOSARGA), au sein de partenariats associant établissements publics et privés, participe à brouiller l'offre du service public et à organiser sa mise en concurrence. Ce nouveau diplôme profite grandement aux établissements privés. Le Congrès national exige l'arrêt des politiques favorisant le développement de l'enseignement privé au détriment du public ainsi que tous les dispositifs mêlant public et privé.

Le Congrès national mandate l'exécutif du SNETAP-FSU pour :

S'opposer aux dispositifs hybrides public/privé pour le Bachelor Agro, comme pour toutes les formations.

À cela s'ajoutent les prises de position d'organisations professionnelles agricoles qui revendiquent ouvertement la prise de tutelle des lycées agricoles, remettant en cause le rôle de l'État et les principes mêmes de neutralité et de laïcité.

Le Congrès national mandate l'exécutif du SNETAP-FSU pour :

Dénoncer avec la plus grande fermeté ces offensives contre l'enseignement public agricole, qui constituent une atteinte grave aux principes constitutionnels. Il affirme que l'enseignement agricole ne peut être livré aux logiques de concurrence, d'intérêts privés ou confessionnels et qu'il doit rester sous la seule responsabilité de l'État. Cette responsabilité de l'État et le refus de concurrence concernent à la fois la formation initiale scolaire, la formation initiale par apprentissage et la formation continue.

Répondant à une demande sociale d'augmentation du nombre de vétérinaires, d'ingénieur·es et de paysagistes, le ministère a fixé l'objectif d'une augmentation du nombre d'étudiant·es, de 30% pour les ingénieur·es agro et paysagistes et de 70% pour les vétérinaires. Pour satisfaire cette demande, le SNETAP-FSU exige :

- que le plan quinquennal de mise à niveau (moyens financiers et humains), dit "Plan de Renforcement", soit mené à son terme pour les écoles vétérinaires. Sur les deux dernières années, les promesses n'ont pas été tenues dans tous les secteurs de la formation ;
- la mise en place d'un plan équivalent pour les écoles agronomiques,.

Actuellement, plus de 50% des vétérinaires qui commencent à travailler sont formé·es dans des écoles situées en dehors de la France. Or la souveraineté, terme souvent repris ces derniers temps, doit s'appliquer également pour les vétérinaires. Le SNETAP-FSU exige l'ouverture d'une cinquième École Nationale Vétérinaire publique équivalente aux quatre existantes, dotée de moyens analogues aux autres écoles. Cette création ne peut pas se réaliser au dépend des quatre autres écoles qui ne disposent déjà pas de moyens à la hauteur de leurs homologues européennes.

Pour une nouvelle tutelle de l'enseignement agricole

Le Congrès national du SNETAP-FSU rappelle son mandat de mise en place d'un ministère unique de l'Éducation et de la Formation professionnelle pour permettre à l'EAP d'échapper à une tutelle ministérielle beaucoup trop à l'écoute des lobbies professionnels et peu au service de l'intérêt général.

L'Enseignement Agricole Public doit être le levier majeur du renouvellement des générations d'agriculteur·rices, et de la souveraineté alimentaire. Une agriculture durable et vertueuse ne peut se construire sans un service public d'éducation solide doté de moyens à la hauteur des enjeux. Les projets de fusion d'établissements refont surface alors même que leurs échecs répétés et leurs conséquences désastreuses,

tant pour les structures que pour les agent-es, ont été largement démontrés. Quant aux économies d'échelle promises, elles n'ont jamais été réalisées.

L'État doit renoncer définitivement aux projets de fusion et de fermeture qui creusent les inégalités territoriales, dégradent la qualité du service rendu et mettent en péril les missions de service public. Le Congrès national du SNETAP-FSU mandate le secrétariat général pour porter un mandat d'opposition à la création d'EPL départementaux et à la fusion des établissements.

Les contours des contrats territoriaux restent flous, notamment en ce qui concerne le rôle accordé à l'enseignement privé. Ces contrats doivent être présentés pour avis dans les instances locales, régionales et nationales. Le Congrès mandate les sections pour s'opposer à tout partenariat public-privé qui, sous couvert de concertation ou de complémentarité, serait imposé aux établissements.

Axe 2 : Lutter contre l'extrême-droite (ED)

...en démocratisant le travail sur son lieu de travail, en rendant du pouvoir d'agir aux agent-es

La « démocratie du travail » est une urgence politique, une méthode de transformation sociale et écologique par le renforcement du pouvoir des collectifs de travail et des destinataires du travail permettant de contrecarrer les logiques de divisions statutaires, de genre ou ethno-raciales entretenues par les dominants. On ne pourra démocratiser le travail rémunéré sans faire aussi reculer les divisions sexuelles, raciales et de classe et toutes les dominations présentes dans les autres sphères du travail, celle de la reproduction sociale et celle de l'activité militante.

Dans l'EAP, démocratiser le travail, c'est reprendre la main sur les politiques scolaires et de formation, les programmes scolaires, les conditions de travail, etc. Cela passe par la démocratisation des instances de concertation, là où se discutent les politiques publiques, les référentiels... Le Congrès rappelle ici le mandat visant à rétablir la présence de représentant-es des personnels dans les instances chargées de l'élaboration des référentiels.

Dans l'EAP, démocratiser le travail c'est démocratiser les instances des établissements. Le Congrès rappelle le mandat historique du SNETAP-FSU datant de 1985 refusant une présidence de conseil d'administration assurée par une personnalité extérieure à l'établissement, mandat questionné en 2014 et reconduit. Dans le prolongement de ce mandat et considérant le contexte de brutalisation par de nombreux·euses représentant-es professionnel·les, le SNETAP-FSU se donne un mandat d'étude sur la composition des conseils d'administration des EPLEFPA, notamment la place des représentant-es des organisations professionnelles et syndicales représentatives des employeur·euses, des exploitant·es et des salarié·es des professions agricoles et des professions para-agricoles. Le SNETAP-FSU soutient les revendications des Agro en lutte d'AgroParisTech contre la cogestion avec la FNSEA et la présence de représentant-es de l'agro-industrie, notamment au sein des conseils d'administration des établissements d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire.

Démocratiser le travail, c'est aussi agir pour endiguer l'extrême droite sur son lieu de travail. Les travaux en sciences sociales sont nombreux à montrer le rôle des conditions de travail dans la montée de l'extrême droite. Pour contrer l'influence de l'extrême droite, il faut renforcer les collectifs de travail en recréant du commun entre des agent-es souvent isolé·es et humilié·es par les politiques des directions et l'organisation du travail. Quand ce sont les syndicats qui s'engagent de façon autonome pour donner la parole aux agent-es sur leur travail, les études de terrain

montrent un regain de l'action collective (lire à ce sujet le rapport « Ré-enchanter le syndicalisme ? »). Enquêter pour faire émerger tout ce que font les agent·es pour arriver à bien faire leur travail malgré le manque de moyens, organiser la discussion sur leur travail réel et en tirer des pistes d'action et de lutte, permet souvent de recréer de la confiance et de faire reculer le sentiment d'impuissance et le fatalisme.

Pour cela, il est peut-être nécessaire de ré-interroger nos pratiques syndicales, en ancrant davantage les revendications et les mobilisations dans les réalités du travail, en partant de la parole et des aspirations des collègues. La démarche syndicale à partir du travail vise à centrer la discussion sur le « travail réel », notion issue des sciences du travail. Plutôt que de se limiter à l'expression de plaintes, il s'agit de faire toucher du doigt aux agent·es à quel point, pour faire face aux imprévus, ils et elles mettent de la créativité et de l'intelligence dans leur travail ; bien davantage que ce que leur hiérarchie prescrit et reconnaît. Des revendications précises et gagnables qui permettent aux élu·es d'amener dans les instances représentatives du personnel des éléments incontestables et des demandes légitimes. Cette appropriation du "travail réel" permet aussi de faire venir des jeunes ou personnes éloignées a priori du syndicalisme, qui sont attiré·es par le côté concret du travail militant proposé et des résultats obtenus. En lien avec la section régionale, l'activité de la section locale joue un rôle majeur pour rendre le pouvoir d'agir aux agent·es.

... en "écologisant" le travail

Dans une période où l'inversion des valeurs et le « confusionisme », relayés abondamment par des médias complices, ouvrent la voie à la possibilité du fascisme, il est de la responsabilité du mouvement social et écologique de démontrer la dangerosité des extrêmes-droites qui ciblent une écologie qui serait « punitive », alors que nous défendons au contraire son côté protecteur, notamment des plus pauvres et des plus fragiles, et son potentiel transformateur de la société. Une véritable transition écologique nécessite une profonde transformation écologique, sociale et démocratique du travail. Une alliance de l'écologie et du travail est nécessaire pour conquérir des nouveaux droits, de nouvelles protections et une démocratisation du travail qui rendraient possible et désirable une véritable bifurcation écologique.

La crise actuelle du capitalisme est une crise systémique globale, à la fois sociale, économique, financière, politique, climatique et écologique. Les luttes doivent s'accompagner de propositions de rupture avec le mode de développement, de production et de consommation, fondé sur le l'extractivisme, le productivisme et la domination. La défense des fins de mois et des conditions de travail ne s'oppose pas à la lutte contre la destruction de la planète. Le syndicalisme ne peut faire l'impasse sur les conséquences des dégâts du productivisme et de la fin programmée des ressources naturelles et des biens communs. L'économie toute entière doit être réorientée vers un autre mode de production, un autre système de transport, un autre aménagement du territoire, une autre agriculture.

L'écologie concerne d'abord toutes celles et tous ceux qui sont les premières victimes des pollutions, catastrophes et dégâts environnementaux : salarié·es, chômeur·euses, paysan·nes, précaires, retraité·es, travailleur·euses pauvres... Les classes populaires sont à la fois les plus vulnérables face aux crises écologiques et celles qui peuvent le moins supporter les surcoûts de la transition, alors qu'elles sont les moins prédatrices.

Notre combat est aussi internationaliste, anti-impérialiste et décolonial. Ce sont les multinationales qui sont les principaux pollueurs de la planète. Elles ont une responsabilité qui dépasse leur rôle national et sectoriel. L'actuel système de gouvernance mondiale appuyé sur le FMI, la Banque Mondiale et l'OMC, loin de réguler l'économie mondiale, assoit leur domination et encourage le développement

d'un système financier prédateur dont la seule motivation est la course au profit pour le profit.

Le Congrès national mandate l'exécutif du SNETAP-FSU pour :

- Participer activement, dans le périmètre qui est le sien, aux mobilisations pour la défense des services publics. Des services publics de proximité, c'est plus de justice sociale et la possibilité de vivre et travailler partout, sur tout le territoire.
- Conforter les partenariats et l'engagement avec et au côté des organisations environnementales, de consommateur·rices et d'usager·ères pour contribuer à construire une alternative écologique et sociale.

L'ouverture sur le territoire doit contribuer à développer une éthique du travail qui valorise le soin apporté aux usager·ères et l'attention aux retombées écologiques et sociales de l'activité. Il devient alors possible de défendre et d'élargir ensemble le champ des communs, l'eau, les semences, les transports, la santé, la qualité du bâti et de l'urbanisme, l'information... C'est par ces dialogues, alliances et luttes communes que peuvent s'articuler démocratie du travail de proximité (équipe, service, etc.) et démocratie sociale et politique, aux différentes échelles, du local au national et à l'international.

Avec [la loi Duplomb](#), puis maintenant [la loi Duplomb 2](#), la loi d'urgence agricole à venir au printemps, ainsi que la directive européenne omnibus pour "simplifier le Pacte Vert", la logique demeure de baisser toujours plus les normes sanitaires et environnementales qui nous protègent.

Le Congrès du SNETAP-FSU mandate l'exécutif pour appeler les personnels de l'EAP à participer massivement aux mobilisations contre ces régressions, notamment lors des mobilisations des 4 avril (Marche pour un Printemps Bruyant) et 30 mai 2026 (Journée contre l'agrochimie et vers un autre modèle agroalimentaire), ainsi qu'à signer la nouvelle pétition contre la proposition de loi Duplomb qui doit atteindre les 500 000 signatures pour obtenir un débat à l'Assemblée Nationale.

Vers un autre système agricole et alimentaire

Le Congrès appelle les personnels à défendre l'agroécologie comme une réponse globale aux défis qui concernent l'agriculture. Le troisième plan "enseigner à produire autrement" doit afficher des objectifs ambitieux et les moyens de les atteindre.

Le Congrès du SNETAP-FSU mandate le secteur PSL pour mener la réflexion sur les moyens à mobiliser pour faire progresser le mandat en faveur de la Sécurité sociale de l'alimentation (SSA), au-delà de l'engagement dans le Collectif national pour la SSA qui rassemble des organisations et des caisses locales d'expérimentations.

Le SNETAP-FSU exige que les objectifs de la loi EGALIM, qui prévoit 50 % de produits de qualité et durables dont 20 % de bio ou en conversion, dans la restauration scolaire, soient revus à la hausse. Il exige qu'un bilan soit fait dans l'enseignement agricole. Les 12 milliards d'euros dépensés annuellement par les collectivités locales et les familles représentent un levier efficace pour soutenir l'agriculture paysanne en privilégiant les produits locaux, malgré les contraintes réglementaires européennes.

Le Congrès mandate le secteur pour réunir un groupe de travail sur la restauration scolaire dans l'enseignement agricole.

Prévenir, atténuer et réparer les catastrophes et dégradations écologiques

Les décisions prises dans les établissements ont des conséquences qui vont bien au-delà de ceux-ci. Ce qui se joue dans l'organisation du travail ne peut plus être considéré comme une affaire privée : il s'agit clairement d'enjeux sanitaires et environnementaux d'ordre public, qui appellent une avancée de la démocratie au travail. Un processus de bifurcation écologique ne pourra advenir que si les finalités du travail sont redéfinies autour de l'impératif écologique, du « prendre soin » du monde, et si le travail vivant prend le pas sur le travail mort.

Le Congrès national mandate l'exécutif du SNETAP-FSU pour :

Étudier les moyens d'utiliser le droit d'alerte en matière de santé publique et d'environnement inscrit dans le code du travail. Il ne concerne pas les risques d'atteintes à la santé des personnels pour lesquels il existe le droit d'alerte en cas de danger grave et imminent mais bien les atteintes possibles à la santé de la population ou à l'environnement du fait de l'activité de l'établissement. En matière de santé publique cela peut concerner des infections, des contaminations de denrées alimentaires, etc. En matière d'environnement cela peut être une pollution de l'air, des sols ou de l'eau, des bruits excessifs par rapport aux seuils réglementaires, des odeurs fortes, une élimination de déchets non-conformes, etc.

Le Congrès mandate les sections d'établissement pour porter le débat sur les risques environnementaux, au sein de nos établissements et au sein des instances. Les plans particuliers de mise en sûreté (PPMS) et documents uniques d'évaluation des risques professionnels (DUERP) dans les territoires dits ultra-marins pour faire face aux catastrophes "naturelles" (ouragans, échouement de sargasses, brumes de sable, etc.), coupures et contaminations d'eau, coupures d'électricité généralisées, sont à renforcer et discuter en CoHS et FS-SSCT-REA.

Le Congrès mandate les sections d'établissement pour porter le débat sur le bâti scolaire. L'état du bâti scolaire ne permet pas de faire face correctement aux épisodes de froid et de forte chaleur. Ces conditions de travail liées aux ambiances thermiques peuvent mettre à mal la santé des agent·es, des lycéen·nes, étudiant·es, apprenti·es et stagiaires. L'administration doit travailler avec les conseils régionaux pour exiger une véritable politique de rénovation du bâti scolaire public.

De plus, les agent·es peuvent être exposé·es à tous types de polluants, produits cancérigènes, mutagènes, reprotoxiques (CMR). Le Congrès national du SNETAP-FSU mandate le secteur PSL pour exiger la mise en place d'un état des lieux de l'utilisation des pesticides et des produits cancérigènes, mutagènes, reprotoxiques (CMR) dans les établissements, l'exposition aux risques devant être portée à la connaissance de tous·tes les agent·es, afin que des moyens soient mobilisés pour protéger la santé des personnels et des lycéen·nes, étudiant·es, apprenti·es et stagiaires.

La sécurité au travail dans les établissements de l'enseignement agricole reste un sujet trop peu abordé, voire insuffisamment traité auprès des personnels. Pourtant, elle constitue un enjeu majeur pour la protection de tous et de toutes, qu'il s'agisse des agent·es, des lycéen·nes, étudiant·es, apprenti·es et stagiaires. Les collectifs de travail vont de plus en plus mal. Il est temps de développer de vraies démarches de prévention des risques psycho-sociaux (RPS) dans les établissements.

Le Congrès mandate les sections pour exiger des directions qu'elles mettent en place des actions concrètes, notamment l'organisation de journées d'information et de formation dédiées à la sécurité au travail, destinées à l'ensemble des personnels.

Face aux appétits de l'extrême droite, résister et renforcer l'école publique !

Nous affirmons que la jeunesse de notre pays, comme celle du monde, a le droit à un avenir de liberté, de paix et de justice, sur une planète habitable. Face aux crises écologiques, à l'instabilité diplomatique, à la montée des prédateurs, nous devons dès aujourd'hui bâtir un système éducatif capable de former les jeunes générations aux défis qui sont devant elles, de résister au désespoir et à la peur par la compréhension et l'inventivité, de revitaliser la démocratie par le développement des solidarités et la mise en oeuvre sans concession de l'égalité, notamment entre les femmes et les hommes.

A cette jeunesse inquiète, l'extrême droite propose un autre projet : l'ordre contre la liberté, le pouvoir contre les droits, la hiérarchie contre l'égalité, la propagande contre les savoirs. L'école qu'elle dessine est au service de ce projet. Une école qui limite l'accès aux savoirs, aux qualifications et aux études par la sélection précoce et la soumission aux besoins immédiats du marché du travail. Une école qui assume et naturalise les inégalités par la remise en cause des dispositifs visant à les combattre, notamment l'éducation prioritaire, et l'exclusion voulue et assumée d'une partie des élèves. Une école tournée vers le passé promouvant des pédagogies obsolètes, disqualifiant la recherche et la formation des enseignant.es, rompant avec la liberté pédagogique et les libertés académiques. Pour les enseignant.es, et l'ensemble des personnels de l'éducation, elle porte un modèle de fonction publique autoritaire et vertical, refusant aux fonctionnaires le droit à l'engagement citoyen et remettant en question la formation universitaire. L'extrême-droite s'organise dans le monde et en France pour prendre la main sur l'éducation. Les exemples sont nombreux dans les pays où l'extrême droite est au pouvoir, à commencer par le terrible cumul des attaques de Trump contre l'école et les universités. En France, le projet Périclès financé par le milliardaire Stérin commence à porter ses fruits. Plusieurs de nos collègues et camarades sont attaqué.es par l'extrême droite, nous dénonçons ces attaques et affirmons notre soutien, aujourd'hui et à l'avenir.

Nous aussi, nous devons nous organiser et nous mobiliser. La FSU et la CGT défendent un tout autre système éducatif, tourné vers l'avenir, visant l'émancipation de la jeunesse, combattant toutes les assignations liées à l'origine sociale ou géographique. La défense de ce projet aujourd'hui et à l'avenir, est un levier central de notre combat contre l'extrême droite, qui se nourrit aussi de la fragilisation actuelle du système éducatif et de ses conséquences sur la jeunesse. Des conditions d'étude pour les élèves améliorées, permettant de prévenir la difficulté, d'accueillir dans de bonnes conditions tous les élèves, notamment ceux en situation de handicap. La baisse démographique actuelle offre une occasion inédite de le faire. Un service public d'éducation renforcé, de la maternelle à l'université, garantissant la continuité des parcours, des diplômes nationaux reconnus et des qualifications élevées pour toutes et tous, protégés de la concurrence déloyale du privé en réservant les fonds publics à l'école publique laïque. Des personnels mieux rémunéré.es, bénéficiant de carrières revalorisées, respecté.es dans leurs qualifications et leur professionnalité, dotés d'une formation professionnelle initiale et continue de haut niveau, appuyée sur la recherche universitaire.

La FSU et la CGT appellent les personnels de l'éducation et de l'enseignement supérieur, mais aussi les parents d'élèves et la population à se mobiliser à tous les niveaux pour défendre les moyens d'un service public d'éducation émancipateur et ambitieux, pour contribuer à des dynamiques visant à le renforcer et le développer, et à créer les occasions de débattre avec les personnels sur les lieux de travail pour

déconstruire l'imposture sociale et scolaire de l'extrême droite, montrer les méfaits et les dangers de son projet et convaincre largement qu'il est possible et nécessaire de la faire refluer et de redonner de l'espoir à la jeunesse.

Par ailleurs, le Congrès dénonce la politique antisociale du gouvernement, contre la jeunesse, sa précarisation et sa militarisation, autant de politiques qui font le lit de l'ED.

Les orientations du budget alloué au secteur de l'insertion sont le reflet des politiques publiques à l'égard de la jeunesse. Alors que le chômage des jeunes est proche de 19% et que 1 500 000 des 15-25 ans ne sont ni en emploi ni en études ni en formation, les politiques publiques d'insertion sont encore orientées à la baisse dans le budget 2026, avec, en particulier, une chute des subventions, encore plus conséquentes pour les étudiant·es allant au-delà de Bac+2, pour l'apprentissage. L'enveloppe, certes modeste, versée aux régions pour le fonctionnement des CFA diminue de 50%.

En 2026, les crédits du plan d'investissement dans les compétences (PIC), décliné à l'échelle régionale à travers les pactes régionaux d'investissement dans les compétences, sont en baisse d'un tiers, soit 327 millions d'euros, par rapport à la somme contractualisée il y a trois ans entre l'État et les régions (527 millions € en autorisations d'engagement disponibles au lieu des 854,9 contractualisés). Les régions n'obtiennent que 67% des sommes initialement prévues. Ces coupes drastiques se traduisent par des suppressions de places de formation, des difficultés financières des centres de formation et des suppressions d'emplois.

Le Congrès du SNETAP-FSU dénonce fermement la baisse des moyens de l'insertion et appelle les personnels des CFAA et CFPPA à se mobiliser afin d'exiger une autre politique de formation professionnelle. Il se rapprochera de sa fédération, la FSU, afin de peser sur le gouvernement.

La réduction des bons de commande opérée par les régions, sous couvert de coupes budgétaires aggravées par le désengagement de l'État, asphyxie la formation continue. Ces choix politiques, combinés à la mise en concurrence des Centres de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA), fragilisent l'avenir de certains centres, alors même qu'ils sont des acteurs essentiels du dynamisme territorial. La formation continue doit sortir de cette logique marchande et être exclusivement portée par des structures publiques avec des moyens renforcés et une gestion transparente de la répartition des bons de commande. Sans préjuger de la suite qui sera donnée aux négociations menées dans le cadre du GIP une mobilisation pour « instaurer un rapport de force » est nécessaire !

Dans le même temps, le budget de la défense avec notamment le service militaire volontaire et d'autres dispositifs comme la nouvelle journée défense et citoyenneté, augmente considérablement...

Le Congrès national du SNETAP-FSU rappelle que le pacifisme n'est pas l'antimilitarisme, que ces notions ne sont pas antagoniques et ne doivent pas être opposées. Le Congrès national rappelle son attachement à la paix et, dans le cadre de la formation des élèves, apprenti·es et étudiant·es, à l'éducation à la paix. L'antimilitarisme politique est une orientation nécessaire afin d'agir concrètement contre la culture guerrière et l'industrie de l'armement, qui n'a jamais agi que dans l'intérêt de quelques-un·es et selon une seule logique, celle du capitalisme.

Face à l'armement des États et aux guerres en cours, qui vont s'amplifier et se multiplier, **le Congrès du SNETAP-FSU réaffirme son attachement au pacifisme** mais aussi son antimilitarisme politique et s'engage à :

- combattre les logiques de militarisation de la société et les politiques qui orientent les choix budgétaires qui sont réalisés en réponse aux intérêts de l'industrie de l'armement ;
- dénoncer et agir contre l'augmentation des budgets militaires qui vampirisent ceux des services publics, en particulier l'éducation et la santé ;
- lutter contre toute forme d'intrusion militaire dans les établissements, qu'elle se fasse sous couvert de mémoire, d'orientation ou d'actions pédagogiques ;
- promouvoir l'éducation à la paix comme un élément indispensable de la formation des élèves, apprenti·es et étudiant·es ;
- promouvoir les actions et les outils de formation et de sensibilisation pour les agent·es du Ministère de l'Agriculture ;
- construire des convergences avec les mouvements antimilitaristes et pacifistes, les organisations, les collectifs et les associations porteur·euses d'une approche contre la culture guerrière et militaire.